

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon qui aura lieu le 4 octobre 2021 à 19 h 30, à la Mairie située au 750 rue principale, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Avis de dérogation mineure

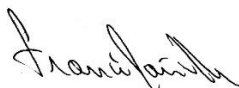
---

#### **PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 531, RUE PRINCIPALE, LOTS : 5 657 580**

La dérogation mineure autoriserait l'implantation d'un bâtiment accessoire à 1 mètre de la ligne latérale gauche au lieu de 2 mètres tel que prescrit à l'article 6.6.5 a) du règlement de zonage numéro 68.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 14<sup>ième</sup> jour de septembre de l'an deux-mille-vingt.

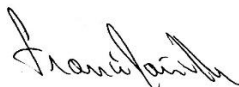


Francine Rainville  
Directrice générale et secrétaire trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 13 septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.



---

Francine Rainville, Directrice générale et secrétaire trésorière